

COMPTE RENDU du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : **23**
Présents ou représentés : **21**
Votant : **21**

Délibérations du 02 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux octobre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Aude, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la mairie, sous la Présidence de M. **RIVEL Jean Luc**

Date de convocation du Conseil Municipal 26 Septembre 2025

ELUS CONVOQUES MM **RIVEL Jean-Luc** ; **LETITRE Françoise** ; **AGRAZ Raymond** ; **MAUREL MORENO Fanny** ; **CAVAILLES Rémy** ; **HEULLUY Nadine** ; **GERMA Alain** ; **MANSOURI Céline** ; **PAZ Fabien** ; **IZARD Laure** ; **ROSSI Jean-Pierre** ; **LOPEZ Sandrine** ; **LORENTE François** ; **PEREZ Valérie** ; **GOYHENEIX Stéphane** ; **BOUSQUET Ghislaine** ; **VERGEADE Fabien** ; **PETIT Laetitia** ; **BES Yannick** ; **ALINGRIN Rémy** ; **JIMENEZ MARTINEZ Claudine** ; **CABROL Dominique** ; **BELIER Nicole**

1°) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : CELINE MANSOURI

2°) VERIFICATION DU QUORUM ET SIGNATURE DES PRESENTS

3°) ANNONCE DES PROCURATIONS

M. Cavailhes à M Paz

Mme Lopez à Mme Letitre

Mme Petit à M Goyheneix

M. Cabrol à M. Alingrin

4°) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL : En date du 12 JUIN 2025

5°) PORTE A CONNAISSANCE DES ARRETES dans le cadre de la délégation du conseil Municipal au Maire dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

- ARRETE 06 2025 CHANGEMENT DE VEHICULE TAXI N°6
- ARRETE 07 2025 DEBIT DE BOISSONS EFSC XV
- ARRETE 08 2025 DEBIT DE BOISSONS Amicale des sapeurs-pompiers
- ARRETE 09 2025 DEBIT DE BOISSONS EFSC XV
- ARRETE 10 2025 DEBIT DE BOISSONS EFSC XV

6°) PORTE A CONNAISSANCE DES ARRETES

0027/25- Convention d'utilisation de la piscine du Grand Narbonne

0028/25- Ouverture de crédits Budget 2025

0029/25- Demande de subventions : Etude rénovation thermique du Boulodrome

0030/25- Demande de subventions : Etude rénovation de l'école élémentaire

0031/25- Demande de subventions : Place de la Mairie

0032/25- Avis sur le périmètre du SAGE Aude et côtiers audiois

0033/25- Acquisition de la parcelle AC244

0034/25- Chats errants – Convention association Mistigri

0035/25- Adhésion au CIRDOC

0027/25- Convention d'utilisation de la piscine du Grand Narbonne

NOTE DE PRESENTATION

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale. Cet apprentissage commence à l'école primaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

A Salles nous participons à cet apprentissage avec sérieux car effectivement apprendre à nager est très important.

Afin de permettre aux écoles de la commune d'aller à la piscine il convient de signer une convention avec le Grand Narbonne qui gère les piscines intercommunales dont celle de Fleury d'Aude que nos écoles fréquentent.

J'attire votre attention sur le fait qu'en lien avec le corps enseignants 9 créneaux ont été retenus. Ils sont répartis sur l'année scolaire. Et le montant est de 553 € par créneau soit 6.083 €

DES QUESTIONS ?

M. GOYEHENEIX pose la question du personnel encadrant. M. Le Maire répond que le Grand Narbonne met à disposition le personnel, mais il y a nécessité d'avoir les parents. En cas d'absence nous perdons le créneau

Mme MAUREL demande que le Grand Narbonne étudie le report des séances de natation en cas de grève des enseignants.

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans le socle commun de connaissance et de compétences. Cet apprentissage commence à l'école primaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Il doit répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs

Afin de mettre en œuvre cette priorité, chaque année la commune de Salles-d'Aude signe une convention avec le Grand Narbonne en charge de la gestion des piscines communautaires dont celle de Fleury-d'Aude que les élèves des écoles de notre commune fréquentent.

Cinq créneaux horaires répartis sur l'année scolaire sont réservés à notre commune. Le Grand Narbonne met à disposition un éducateur territorial pour assurer la surveillance du bassin et un deuxième pour assurer l'enseignement.

Le coût de cette prestation est de 553 € par créneau soit 6.083 € pour l'année scolaire 2025/2026
La convention est annexée à la délibération

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, UNANIMITE

- De valider la convention telle qu'annexée avec les créneaux proposés
- D'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention

0028/25- Ouverture de crédits Budget 2025

NOTE DE PRESENTATION

Cette année nous avons prévu de faire 971.000 € d'investissement. Nous avons largement lancé les travaux :

- Dernière tranche de la voie douce
- Chemin des lavandes
- Vidéo protection
- Rue de la république
- Pas de Mascoul
- ...

Le déroulement de l'année fait apparaître deux besoins non prévus :

- Le carrefour de la République → 100.000 € Ces travaux sont à faire dans la continuité de la rue de la république afin de sécuriser le carrefour avec la rue RASSIE
- La préemption de la maison dite « Andrieu » → 110.000 €. Si nous ne préemptions pas dans les deux mois, nous ne pourrons plus le faire.

Ces deux dépenses n'étant pas prévues, il est nécessaire de créer des ouvertures supplémentaires au budget à hauteur de 200.000 € et de réaliser un emprunt pour les financer.

DES QUESTIONS ?

M. Alingrin demande quel est le projet sur la maison préempter. M. Le Maire répond qu'elle sera intégrée dans le projet global du château

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Vu la délibération n°027/ 2020 du 10 juin 2020 portant sur les délégations du conseil municipal au maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu la délibération n°04/25 en date du 10 Avril 2025 portant sur le Budget Primitif 2025,

La section d'investissement du Budget Primitif voté s'élève à 1.673.830,63€ dont 971.112,30 € de travaux et d'acquisition. Ce montant est totalement autofinancé. Dans un souci de sincérité budgétaire à ce jour 80% des montants inscrits au budget sont réalisés ou en cours de réalisation

Le déroulé de l'année a fait apparaître deux besoins nouveaux non prévus au budget. Il s'agit d'une préemption qui entre dans le cadre de la rénovation du centre village et de la réalisation du carrefour entre la rue de la République et la route de Fleury dans le prolongement des travaux de rénovation de la rue de la République.

Ces deux besoins nouveaux, estimés à 100.000 € chacun, nécessitent l'ouverture de crédits supplémentaires au Budget qui seront financés par emprunt.

Considérant d'une part que l'encours de la dette pour la commune est de 446 €/hab contre 687 €/hab en moyenne (chiffres officiels de référence - 2023) et d'autre part que deux emprunts se clôturent en 2027, réaliser cet emprunt ne dégrade pas les finances publiques et permet de réaliser des aménagements importants pour la commune

Les nouveaux crédits sont donc les suivants

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €
TOTAL RECETTES	200 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES	200 000,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à **UNANIMITE**,

- D'inscrire les crédits au budget tels que proposé dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette inscription budgétaire.

0029/25- Demande de subventions : Etude rénovation thermique du Boulodrome

NOTE DE PRÉSENTATION

Le boulodrome dans son ensemble est de plus en plus utilisé pour des compétitions mais aussi juste pour le loisir.

La partie extérieure est bien rénovée et entretenue par les services municipaux mais aussi par le club.

Nous venons aussi de créer un nouveau parking.

Par contre la partie couverte nécessite une rénovation avec un point particulier sur le thermique mais aussi l'éclairage. Par ailleurs, le bâtiment a des fissures liées à la liaison entre une partie métallique et une partie maçonnerie et construit sur du remblai.

La rénovation de ce bâtiment est devenue nécessaire, mais elle apparaît complexe. Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser une étude estimée à 25.000 €ttc.

Cette étude comportera aussi l'élaboration du dossier de consultation des entreprises afin que dès l'étude terminée, les marchés travaux puissent être lancés s'il y a la volonté de le faire.

Cette étude sera lancée en 2026, pour autant il est nécessaire de faire les demandes de subventions dès maintenant c'est l'objet de la présente délibération.

DES QUESTIONS ?

Mme Belier s'abstient en demandant qu'on fasse autant de travaux à la Granette

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Le boulodrome couvert est un équipement important. Il est de plus en plus utilisé dans le cadre de loisirs mais aussi pour des compétitions officielles.

Son chauffage, son isolation phonique et thermique ainsi que son éclairage ne correspondent plus aux normes actuelles.

Les frais de chauffage notamment sont très importants.

Toutefois la rénovation d'un tel bâtiment est complexe. Il convient donc de réaliser une étude qui sera lancée en 2026. Le coût de cette étude, qui comprendra aussi la réalisation du cahier des charges de consultation des entreprises est estimé à 25.000 €ttc

Afin de réaliser cette étude, il est prévu de demander des subventions à l'Etat, à l'ADEME, au Conseil Régional et au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, UNANIMITE dont une abstention Mme Belier

- D'autoriser M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Départemental visant à soutenir la réalisation d'une étude pour la rénovation thermique et phonique du boulodrome de Salles-d'Aude
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**0030/25- Demande de subventions : Etude
rénovation de l'école élémentaire**

NOTE DE PRESENTATION

Cette délibération entre dans la même logique que la délibération précédente.

Notre école élémentaire a besoin d'une rénovation en tenant compte comme pour le boulodrome des enjeux thermiques.

L'hiver, la facture chauffage est très élevée.

Mais cette année nous avons pu aussi constater que, se pose la question des températures élevées dans les classes dès le mois de Mai.

Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas en France. La Ministre de l'éducation nationale ayant donné des consignes de souplesse au cas par cas. Au 30 Juin, environ 200 écoles avaient été fermées dans ce contexte de canicule. De notre côté, nous avons mis à disposition les salles municipales climatisées et fourni des ventilateurs.

Des travaux importants ont été réalisés cet été dans la cour.

Le confort thermique doit donc être amélioré mais il y a aussi l'éclairage, le bruit et l'usage des anciens logements des instituteurs.

La rénovation de ce bâtiment est devenue nécessaire. Ici aussi elle est complexe notamment car elle doit aussi tenir compte des périodes scolaires, l'école ne pouvant pas être fermée.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser une étude estimée à 50.000 €ttc

Il est important de souligner que la réalisation du dossier de consultation des entreprises sera mise en tranche conditionnelle. Si l'avancée des études fait apparaître que la rénovation n'est pas rentable, cette partie ne sera pas réalisée.

Cette étude sera lancée en 2026, pour autant il est nécessaire de faire les demandes de subventions dès maintenant c'est l'objet de la présente délibération.

DES QUESTIONS ?

Mme Jimenez demande si le bilan amiante a été réalisé. M. Le Maire répond par l'affirmative.

M. Le Maire explique aux membres du conseil qu'une analyse d'eau effectué le 22/09/2025 a fait apparaître une teneur en plomb de 19 microg/l pour une norme à 10. Les robinets de l'école ont été immédiatement condamnés, du gel hydroalcoolique et des bouteilles d'eau livrés. Les analyses complémentaires ont permis en 3 jours d'identifier le problème sur un seul robinet. Il a été fermé et sera bientôt alimenté par une autre canalisation. Les autres sont ouverts à nouveau. Les parents ont été informés au fur et à mesure. Une analyse de conformité (non obligatoire mais à la demande la mairie) sera réalisée en Décembre.

L'école élémentaire Antoine Signoles a été officiellement ouverte le 17 Mai 1977, mais sa construction est beaucoup plus ancienne.

Malgré les travaux d'entretien réalisés annuellement, sa configuration et son mode de construction ne correspondent plus aux enjeux écologiques actuels. Par ailleurs, le changement climatique accentue le besoin de se poser la question du chauffage l'hiver mais aussi du maintien d'une température correcte dès le printemps.

Enfin une réflexion sur l'éclairage et les équipements numériques du bâtiment doit aussi être menée.

Il convient donc de réaliser une étude qui sera lancée en 2026. Le coût de cette étude, qui comprendra aussi la réalisation du cahier des charges de consultation des entreprises est estimé à 50.000 €ttc

L'étude sera phasée avec des tranches optionnelles de telle manière que si la rénovation devait coûter plus cher qu'une construction nouvelle les parties suivantes ne seraient pas mises en œuvre.

Afin de réaliser cette étude, il est prévu de demander des subventions à l'Etat, à l'ADEME, au Conseil Régional et au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, UNANIMITE

- D'autoriser M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Départemental visant à soutenir la réalisation d'une étude pour la rénovation de l'école Antoine Signoles de Salles-d'Aude
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

0031/25- Demande de subventions : Place de la Mairie

NOTE DE PRESENTATION

Il s'agit à nouveau d'une délibération pour faire une demande de subventions, mais cette fois pour des travaux et non pour des études.

Nous avons lancé la rénovation du centre du village, la Rue de la République, la route de Nissan est prévue, et pour finaliser ce secteur il faut rénover la place de la mairie.

Il faut aussi rajouter à ce projet la façade de la mairie qui en a besoin.

Je tiens à dire qu'il n'y a, à ce jour aucun projet arrêté. Cela fera l'objet d'une réflexion dans les mois à venir.

Pour autant, les demandes de subventions doivent être réalisées maintenant. Ne pas le faire c'est repousser d'autant la réalisation éventuelle des travaux.

Notre bureau d'études nous indique qu'en tenant compte de la surface de la place et dans la continuité de la Rue de la république, il faut prévoir un budget de 200.000 €ht. Nous ferons donc la demande de subventions sur cette base.

DES QUESTIONS ?

M. Alingrin demande si le projet accessibilité de la mairie avance. M. Le Maire répond que la mise en place de l'ascenseur est complexe et couteuse ; C'est reporté au prochain budget.

En lien avec le Grand Narbonne pour les réseaux eau et assainissement et avec le Conseil Départemental pour les voiries, la commune de Salles d'Aude rénove sa traversée de village.

La rue de la République est en cours de finalisation, les études et dossiers de subventions sont réalisées pour la route de Nissan. Il convient maintenant de finaliser ce secteur par une rénovation de la place de la Mairie.

Aucun projet n'est encore arrêté, toutefois afin de respecter le calendrier des demandes du subventions, il convient de déposer les demandes maintenant afin de pouvoir lancer les études et les travaux dès 2026.

L'enveloppe pour ce type de travaux est estimée à 200.000 €ht.

Afin de réaliser ces travaux, il est prévu de demander des subventions à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Départemental et au Grand Narbonne.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, UNANIMITE

- D'autoriser M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Départemental visant à soutenir la réalisation d'une étude réfection de la place et de la façade de la mairie
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

0032/25- Avis sur le périmètre du SAGE Aude et côtiers audiois

NOTE DE PRÉSENTATION

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plus connu sous son acronyme « SAGE » est l'outil essentiel de la gestion de l'eau en France.

Historiquement notre commune est couverte par le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude.

L'évolution de la gestion de l'eau montre qu'il est nécessaire d'avoir une vision plus large visant à englober le bassin versant dans son intégralité.

Il est donc proposé de passer d'un périmètre comprenant 59 communes autour de l'embouchure de l'Aude à un périmètre allant de la source du fleuve jusqu'à son embouchure et englobant tout le littoral soit 435 communes. Il s'agit de créer le SAGE du bassin versant de l'Aude et des côtiers audiois.

Le Préfet nous demande d'émettre un avis sur ce périmètre. Je vous propose d'émettre un avis favorable sur celui-ci.

Je rappelle que dans le cadre de la GEMAPI, c'est maintenant le Grand Narbonne qui nous représente dans ces instances.

Toutefois, sur la base du dossier présenté, même s'il ne s'agit qu'une pré-étude sur le périmètre :

- L'Agriculture est peu prise en compte
- La DFCI n'est pas prise en compte.

Je vous propose donc dès à présent de demander que ces deux sujets soient mieux étudiés dans le futur SAGE qu'ils ne le sont dans le dossier de périmètre.

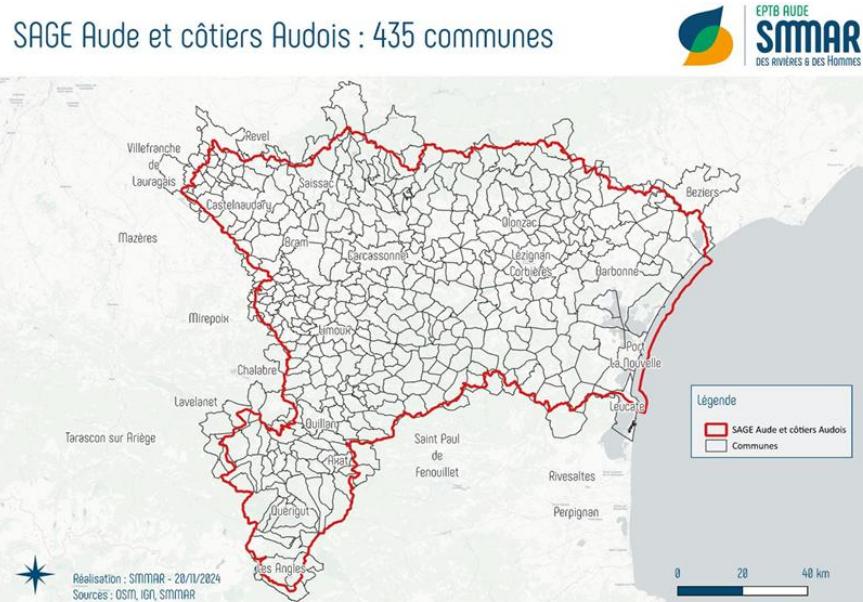
DES QUESTIONS ?

M. Alingrin demande pourquoi le projet qui amène l'eau du Rhône a été arrêté. M. Le Maire répond qu'il a été déployé comme prévu jusqu'à Narbonne et les Corbières. C'est un choix politique de Georges Frêche.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Par courrier en date du 11 Septembre 2025 M. Le Préfet de l'Aude demande aux communes concernées dont la commune de Salles-d'Aude d'émettre un avis sur le projet de périmètre pour l'émergence du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Aude

et des côtiers audois. Le SAGE Aude vise à établir une gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire. Historiquement l'Aude est couverte par 3 SAGE. Afin d'améliorer la coordination des acteurs et l'efficacité des actions il est proposé de créer un seul SAGE sur le périmètre ci-dessous qui regroupe 435 communes dont Salles-d'Aude :



Le dossier complet peut être consulté sur le lien suivant : <https://www.smamar.fr/nos-grands-projets/sage/le-sage-aude-et-cotiers-audois/>

Au regard des enjeux liés à la gestion de l'eau, il est important de prendre en compte la totalité du bassin versant et des territoires littoraux aussi il est proposé d'émettre un avis favorable sur ce périmètre. Toutefois la lecture du dossier fait apparaitre :

- Que l'agriculture ne figure pas comme un enjeu du projet de SAGE alors qu'elle représente 68% des prélèvements.
- Que l'enjeu DFCI n'est pas abordé.

Aussi il est demandé dès à présent que l'enjeu du maintien de l'agriculture soit clairement affiché et que l'enjeu eau en lien avec la DFCI soit pris en compte.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, UNANIMITE

- D'émettre un avis favorable le projet de périmètre pour l'émergence du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Aude et des côtiers audois.
- De souhaiter que le maintien de l'agriculture soit un enjeu clairement affiché au même titre que la préservation et restauration des milieux aquatiques et des zones humides.
- De souhaiter que l'enjeu DFCI soit pris en compte dans la gestion de l'eau.

0033/25- Acquisition de la parcelle AC244

NOTE DE PRÉSENTATION

Il s'agit d'une délibération traditionnelle pour la récupération d'une parcelle de 35m² situé 40 chemin de lies devant chez M. Munoz
Elle est cédée pour 1 € symbolique

Monsieur MUÑOZ Patrick est propriétaire d'une parcelle située au 40 chemin de Liès à Salles d'Aude (11110).

Le bien figure ainsi au cadastre

- Parcelle AC 244 d'une superficie de 35 m²

Cette parcelle correspond à une partie de la voirie située devant la propriété de Monsieur MUÑOZ.

En conséquence, il est prévu la rétrocession à la commune moyennant la somme de 1 euro symbolique afin de procéder à l'alignement de la voirie.



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE**,

- D'émettre un avis favorable sur l'acquisition de cette parcelle
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

0034/25- Chats errants – Convention association Mistigri

NOTE DE PRÉSENTATION

Je vous rappelle que la gestion des chats errants est une obligation des communes.

Nous avons obtenu l'année dernière un financement dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat. Cet appel à projet a permis de financer la stérilisation, des soins, l'euthanasie quand cela était nécessaire et du matériel de capture.

L'ensemble du travail a été réalisé par l'Association Mistigri.

L'appel à projet s'est terminé le 15 septembre dernier, je vous propose de continuer cette action en travaillant toujours avec l'association Mistigri.

Je vous propose également de ne prendre en charge que les frais de stérilisation (entre 60 et 100 €) et ceux d'euthanasie et d'incinération (environ 200 €), c'est-à-dire les compétences des mairies. Les soins restent à la charge de l'association qui devra trouver des financements si elle souhaite le faire. Afin de maîtriser les dépenses nous limitons à 20 identifications, 20 stérilisations et 5 euthanasies par an, soit un budget d'environ 3.000 €.

La gestion des chats errants est une obligation des communes.

Au-delà de l'obligation, lutter répond à 4 enjeux :

- Prévenir et lutter contre les abandons,
- Améliorer la gestion de l'errance féline,
- Prévenir et lutter contre la maltraitance des animaux de compagnie,

- Lutter efficacement contre la dégradation de la biodiversité, les chats errants étant de grands prédateurs.

Dans ce cadre, par délibération en date du 03 Octobre 2024, le conseil municipal a décidé de déposer un dossier afin d'obtenir une subvention dans le cadre d'un appel à projets national dédiée à la stérilisation des chats errants et des chats domestiques par les collectivités territoriales.

La commune a été retenue et à mis en œuvre depuis le 01 Janvier une campagne de stérilisation financée par l'Etat dans le cadre de cet appel à projets et mis en œuvre par l'association Mistigri. Par avenant validé par délibération en date du 12 Juin 2025, la fin de l'appel à projets a été reporté à la demande de l'Etat au 15 Septembre 2025.

Le Maire expose qu'une dynamique positive a été lancée, il convient de maintenir cette gestion des chats errants.

Dans ce cadre, il est nécessaire de signer une convention avec l'association Mistigri (Annexée à la présente) afin de déléguer la capture et la gestion des chats jusqu'à leur remise en liberté, après stérilisation.

La commune prend à sa charge pour une année, 20 identifications, 20 stérilisations et 5 euthanasies et crémations. Ce chiffre pourra être revu à la hausse uniquement par signature d'un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, **UNANIMITE**

- De valider la convention annexée à la présente délibération.
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération dont la convention
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2026.

0035/25- Adhésion au CIRDOC

NOTE DE PRÉSENTATION

L'attachement et donc le soutien à la culture occitane font vraiment partie de notre politique communale. Cette culture est profondément ancrée dans nos territoires et même si elle peine à exister elle fait partie de notre ADN. Il est important de continuer à la faire vivre et tout au moins à l'expliquer aux jeunes générations.

Dans ce cadre, nous soutenons la section occitane de la BES, j'ai encore rencontré récemment son responsable pour faire le point sur les activités de l'année à venir. Nous avons aussi délibéré il y a un an pour participer aux calandretas.

Et depuis 2 ans nous avons créé le festival Accord'Oc qui a pour vocation de devenir un festival Occitan important.

Avec l'adhésion au Centre international de recherche et documentation occitanes (le CIRDOC) pour 45 € par an, je vous propose de continuer et d'accentuer notre lien avec l'Occitan.

Le CIRDOC offre de nombreux services qui sont sommairement détaillés dans la délibération je ne vais pas les relire, mais en premier lieu nous allons avoir des ouvrages occitans à la médiathèque et nous pourrons tisser des liens avec la section Occitane.

Et je profite de cette occasion pour vous proposer d'installer des panneaux aux entrées de notre commune pour indiquer son nom en occitan

Le Centre international de recherche et documentation occitanes (CIRDOC – Institut occitan de cultura) a été créé en 2019 sous la forme d'un établissement public de coopération culturelle à vocation nationale et internationale par l'État (Ministère de la Culture), les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Béziers, les Départements des Pyrénées-Atlantiques, de l'Hérault et de l'Aude, les communautés d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées et Béziers-Méditerranée.

Il porte un projet Le Projet Scientifique, Culturel, Éducatif et Social qui entend définir la vocation de l'opérateur de service public scientifique et culturel, ses métiers et domaines d'intervention, ses relations à ses environnements institutionnels, géographiques, culturels et politiques, son évolution au regard des besoins et attentes des différents publics à desservir.

Il souhaite constituer une stratégie pluriannuelle capable de répondre efficacement aux grands enjeux confiés à l'établissement en matière de préservation, connaissance et développement de la culture occitane dans le monde du XXIe siècle.

La commune de Salles d'Aude soutient de la culture occitane notamment dans le cadre du festival Accord'Oc.

Dans ce contexte il est proposé d'adhérer au CIRDOC ce qui permet de bénéficier des services et outils :

- Accueil, visites et activités thématiques dans les locaux de la Mediatèca et/ou de l'Etnopôle
- Mise à disposition de fonds et de ressources documentaires pour les activités de la commune
- Prêt d'exposition et d'outils d'animation éducative et culturelle
- Mise en oeuvre d'actions et de programmations hors-les-murs sur le territoire
- Accompagnement culturel, technique et administratif des projets autour de la langue et de la culture occitane
- Aide à la conception de supports de communication en occitan ou de valorisation de la langue et de la culture occitanes sur le territoire de la commune.
- Mise à disposition de documents d'informations et de sensibilisation autour de la langue et de la culture occitanes.
- Traduction et correction de supports en occitan à destination des publics

La commune pourra notamment bénéficier de document pour la médiathèque et développer le festival Accord'Oc.

Le coût de cette adhésion est de 45 €/an

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, UNANIMITE

- D'adhérer au CIRDOC
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épousé, M. Le Maire ouvre la partie des questions diverses

QUESTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION

Question 1 : Suite à mon mail du 23/06/25, signalant la présence d'une remorque volontairement abandonnée sur un chemin communal, qui est resté sans réponse de la part de M le Maire à ce jour, je signale au conseil ce qui me semble être une grave infraction à la loi à savoir : « entrave volontaire à la libre circulation par l'obstruction d'un chemin communal. » article L.116-1 du Code de la voirie routière.

J'ai été alerté à plusieurs reprises par les riverains de ce désordre et aucune action n'a été menée

Le compte rendu du conseil municipal du 28/03/24 valide un échange de parcelles entre la commune et M Limouzi, relate bien que le prix a été consenti car un chemin se trouve sur cette parcelle. On peut d'ailleurs voir sur les captures d'écran et clichés ci-joints l'existence même de ce chemin sur les sites officiels du gouvernement.

Quand ce chemin communal sera-t-il libéré et quelle suite envisagez-vous ?

Monsieur le Maire répond : Nous avons connaissance de cette remorque, mais contrairement à ce que vous pensez, ce chemin n'est pas communal il est privé. Effectivement de plus en plus, les gens pensent que la nature appartient à tout le monde, mais non ! Les gens ne traversent pas votre jardin en se promenant ? Je pense même que vous avez mis une clôture pour empêcher les gens de passer. Et bien là c'est pareil, les gens n'ont pas à se promener sur les terrains privés.

Alors effectivement avant les terrains sur lesquels il y avait une petite partie de ce chemin étaient communaux, ils ont été vendus dans le cadre de la construction de la voie douce, mais rappelons Premièrement : Même à cette époque, ils étaient dans le domaine privé de la commune et à ce titre n'était pas un chemin communal

Deuxièmement, ce chemin qui fait une petite boucle emprunte une dizaine de parcelles toutes privées et chacun des propriétaires et en droit de laisser ou pas le passage sur son terrain. Et je précise qu'entre le domaine public et ladite remorque, il faut déjà traverser deux terrains privés.

Donc la Mairie n'a pas le pouvoir de police pour faire enlever cette remorque du chemin. Toutefois, je me suis déjà entretenu avec le propriétaire de cette parcelle à ce sujet. Je vais le recontacter.

Question 2 : Il nous a été signalé un apparent défaut de peinture de la façade sur la salle communale du « Cube » et effectivement il semble « délavé » pourtant les travaux sont récents et nous pensons qu'ils peuvent être couverts par la garantie décennale. Une expertise peut-elle être menée et la mise en route de cette garantie pourrait-elle intervenir ?

Monsieur le Maire répond : Je suis heureux que vous vous intéressiez enfin au Cube. A l'heure du bilan de ce mandat, votre question me permet de saluer cette salle que nous avons créée au début de ce mandat.

Concernant l'entretien de ce bâtiment, malgré son usage intensif nous faisons le nécessaire avec les services techniques et la contribution des usagers pour le maintenir en bon état. Et je trouve qu'il a plutôt bien vieilli après 5 ans de bons et loyaux services.

Par contre, il est vrai que la peinture de la face a tendance à se faner. Nous l'avons constaté et nous avons demandé au Maître d'œuvre de faire les analyses nécessaires afin d'évaluer s'il s'agit d'une usure normale ou anormale. Nous ne manquerons pas de faire le nécessaire pour continuer à entretenir ce bâtiment et naturellement à la charge de la garantie décennale si cela est possible.

Encore merci pour votre question.

Question 3 : Un camion semi-remorque occupe régulièrement toutes les places de stationnement le long du nouveau cimetière, débordant largement sur la chaussée. Peut-on inciter le propriétaire de ce poids lourd à trouver un emplacement plus approprié ?

Monsieur le Maire répond : J'ai demandé à la police municipale de rencontrer le propriétaire de ce véhicule et de faire le point avec lui.

Je profite de l'occasion pour informer le conseil municipal qu'en l'absence qui se prolonge maintenant d'un agent de la PM, j'ai pris la décision de recruter le temps de son absence, un agent ASVP (agent de sécurité de la voie publique).

La sécurité et la tranquillité des citoyens est importante, en complément des caméras que nous avons fini d'installer, je souhaite que la police municipale soit présente sur le terrain

Nous les avons équipés de deux VTT en début d'année et beaucoup de Sallois me disent voir plus souvent la PM. C'est la volonté de cette majorité.

Question 4 : Les marquages au sol de passage piéton à l'intersection du chemin du Rouch et du chemin du Ribayrol ont disparu, peut-on envisager de les re matérialiser ?

Monsieur le Maire répond : Le marquage du secteur du Ribayrol entre dans le marquage ancien et nouveau des voies vertes. D'ailleurs, vous avez pu constater que les aménagements de ce secteur avancent bien.

J'ai signé personnellement les devis pour toute la signalétique notamment au sol le 30 Juillet. Nous avons validé cette semaine les différents panneaux d'information.

Les travaux devraient donc se faire maintenant rapidement.

Question 5 : Il y a un affaissement de la chaussée à l'impasse du Chardonnay au niveau de la station de lavage suite à des travaux de raccordement, peut-on surveiller l'évolution de la dépression créée par ces travaux ?

Monsieur le Maire répond : La commission travaux qui se réunit chaque Lundi étudie avec soins les demandes d'ouverture la voie publique pour des raccordements, branchements et autres. Il est vrai que ces demandes souvent faites par des particuliers dégradent inévitablement la chaussée.

Afin d'essayer d'améliorer ce point, j'ai fait changer en début d'année l'arrêté autorisant les travaux en insistant sur la nécessaire qualité des travaux de rebouchage.

Souvent dans ces cas, la restructuration de la chaussée se fait en deux, un premier rebouchage puis après une période de compactage, un deuxième passage. Il est vrai que certaines entreprises ont tendance à oublier (je vais dire) ce deuxième passage. Avec les services techniques et la Police Municipale, nous suivons ces chantiers.

L'impasse du Chardonnay doit avoir besoin du second passage, nous allons contacter l'entreprise.

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué suivant :

Depuis quelques jours, un individu résidant sur la commune de Salles d'Aude et identifié par les services de la Police Municipale, multiplie les actes de provocations insultes et menaces envers des citoyens sallois et autres. Il agit à leur domicile mais aussi sur leur lieu de travail, physiquement ou par téléphone.

Je le mets au conditionnel, il aurait essayé d'obtenir des photos intimes d'un mineur, ce qui serait la cause de la discorde.

Je me suis entretenu à plusieurs reprises avec les adultes qui apparaissent aujourd'hui comme des victimes.

Les passages et interventions de la police municipale restent sans effet.

Des plaintes ont été déposées sans suite à ce jour.

J'ai téléphoné à la Gendarmerie Nationale et j'ai écrit au Procureur de la République.

Je tiens à informer le Conseil Municipal de ces faits, des démarches entreprises et je souhaite que mes mots soient inscrits au procès-verbal de notre conseil.

LA REUNION EST LEVEE A 19h33